



Agissement face à un gérant de fait

Par **Sun**, le **13/01/2009** à **17:09**

bonjour,

Je travaille dans une société dans laquelle je rencontre énormément de problèmes. En effet la gérante est quasiment présente de temps en temps donc c'est son mari, non salarié de l'entreprise qui gère, passe les commandes, nous donne les ordres. La gérante ne dit rien, et est incapable de comprendre quoi que ce soit. Lorsque j'explique quelque chose d'un point comptable je me retrouve confronter à des murs qui ne comprennent et ne veulent rien comprendre. Ma question est la suivant : D'un point juridique peut on me dire que dois je faire face à un gérant de fait (donc personne non salariée) quand celui ci se permet de me donner des ordres de travail, de m'insulter, et d'avoir un comportement physique violent et ce devant tout les salariés.

Merci de votre réponse la plus complète

Sun.